



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 29/04/2025  
Reçu en préfecture le 29/04/2025  
Publié le  
ID : 045-214503385-20250429-2025\_022-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 29/04/2025  
Et  
Publication du : 29/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 15/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2025.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration** : Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**A été nommée secrétaire** : Mme DESCHAMPS Véronique

### 2025-022 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES - ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit HUIT adjoints au Maire.

**Vu** l'élection des membres du Conseil Municipal en date du 28 juin 2020,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020,

**Vu** l'arrêté du Maire n°2025-0191 du 3 avril 2025, portant sur le retrait d'une délégation à un adjoint,

**Vu** la délibération n°2025-021 du 14 avril 2025, portant sur le non maintien de Madame GANNAT dans ses fonctions au poste de 6<sup>e</sup> adjoint au Maire,

**Par conséquent, le Conseil Municipal décide de :**

- **Fixer** le nombre d'adjoints au Maire à SIX au lieu de SEPT,
- **Décider** de supprimer le siège vacant d'adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/04/2025

**Le Maire,**



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Véronique DESCHAMPS**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'V' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.